



« Découverte de la communication non verbale »

Public :

- Tous publics

Prérequis :

Aucun

Durée de formation :

7 heures

1 jours

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 06.63.89.09.10 ou par email : contact@synergysens.co

Objectifs :

- Les Fondamentaux de la communication non verbale
- Savoir observer les signaux non verbaux
- Comprendre leur signification
- Renforcer vos interactions professionnelles

Moyen et modalité :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques :

Diaporama, Tables, chaises, supports de cours,

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Document actualisé le 12/12/2023



Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaires

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire"

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à SYNERGYSENS sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

AGEFIPH Normandie Délégation
régionale Normandie
Immeuble Les Galées Du Roi - 5ème
étage
30 Rue Henri Gadeau De Kerville

Saint Sever
76107 Rouen cedex1

normandie@agefiph.asso.fr

Document actualisé le 12/12/2023

**MDPH**

MDPH 27 Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Eure

11, rue Jean de la Bruyère 27000 EVREUX

02 32 31 96 13

mdph-eure@eure.fr

CAP EMPLOI

32 rue Politzer

27000 - Évreux

Tel : 02 32 28 43 64

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH de l'Eure

13 Rue du Canada 27008 Évreux Cedex

Le Prix :

450,00 € /stagiaire Intra entreprise

1260,00 € / groupe 10 personnes maximum Inter entreprise

Contact :

VERDIERE Laurent

contact@synergysens.co

06.63.89.09.10

QUELQUES CHIFFRES:

Promotions 2024	Taux de satisfaction : 0 %	Nombre de stagiaire 0	Taux de réussite 0 %
--------------------	--------------------------------------	---------------------------------	--------------------------------

Document actualisé le 12/12/2023



« Découverte de la communication non verbale »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

Durée : 14 heures

Objectif : L'objectif général de cette formation est de: --
permettre aux participants de développer des compétences essentielles en communication non verbale.
Observer les premières étapes pour maîtriser cette forme de communication
Savoir observer les signaux non verbaux, à comprendre leur signification afin de recueillir des informations précieuses et à les utiliser pour renforcer vos interactions professionnelles

Module 1 : Introduction de la communication non verbale

- Chapitre 1 : Introduction le non verbal et observation
- Chapitre 2 : Les axes de tête
- Chapitre 3 : Les croisements de bras
- Chapitre 4 : Les croisements de jambes

Évaluation Module 1

Plan d'action personnel

- Élaboration d'un plan d'action pour mettre en pratique les compétences acquises
 - Feedback et suivi personnalisé
-

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Exercices pratiques et jeux de rôle
- Études de cas réels

Feedback personnalisé

Document actualisé le 12/12/2023



ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de SYNERGYSENS en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, SYNERGYSENS a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de SYNERGYSENS, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Document actualisé le 12/12/2023



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « SYNERGYSENS » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « SYNERGYSENS » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « SYNERGYSENS », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « SYNERGYSENS ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « SYNERGYSENS » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à « SYNERGYSENS » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « SYNERGYSENS », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « SYNERGYSENS » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « SYNERGYSENS » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

Document actualisé le 12/12/2023



- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « SYNERGYSENS » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « SYNERGYSENS ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« SYNERGYSENS », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « SYNERGYSENS » au Client. « SYNERGYSENS » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « SYNERGYSENS » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « SYNERGYSENS » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Document actualisé le 12/12/2023



Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « SYNERGYSENS »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « SYNERGYSENS » ou par voie électronique à : « SYNERGYSENS ». En particulier, « SYNERGYSENS » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « SYNERGYSENS » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de EVREUX sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 12/12/2023